

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LASGRAÏSSES étant assemblé en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières, après convocation légale adressée par le Maire sortant, Monsieur Alain ASSIÉ et sous la présidence d'Alain ASSIÉ, Maire.

Étaient présents : Alain ASSIÉ, William VERGNES, Saadia OUMOUZOUNE, Alain REILLES, Patricia MAUREL, Vincent PAKULA, Nathalie BARDOU, Guillaume DOUZIECH, Stéphanie TABOURIN-CABANES, Florian GUIBBAUD, Christel DELPAS, Ito BALAHY, Fanny GERBET, Laurent RICHARD, Christine TROUCHE-VIGUIER.

Absents excusés et non représentés : Néant.

Absent excusé et représenté : Néant.

Secrétaire de séance : Alain REILLES.

Date de la Convocation le 17 mars 2026 - Date d'Affichage : le 17 mars 2026

Nombre de Conseillers :	15	Abstentions :	0
Présents :	15	Vote pour :	15
Votants :	15	Vote contre :	0
Quorum :	8		

DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AUX DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES ET INSTANCE CONSULTATIVE

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer quatre commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil et de désigner les membres siégeant à l'instance consultative maintenue par délibération n°2026/015/03/22 du Conseil Municipal Jeune.*

Je vous suggère que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Je vous sou mets donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : *Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :*

- 1 – Commission des Finances
- 2 – Commission de l'Urbanisme, Travaux en Régie, Voirie, Chemins Ruraux, Cimetière
- 3 – Commission des Associations, Gestion des Salles Communales
- 4 – Commission de la Communication, Site Internet, Réseaux Sociaux

** Le Conseil Municipal peut librement choisir le nombre et le type de commissions qu'il souhaite former au titre de l'article L 2121-22 du CGCT*

Article 2 : Les commissions municipales et instance consultative comportent au maximum six membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à quatre commissions, indépendamment de l'instance consultative du Conseil Municipal Jeune.

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Au 1^{er} tour de scrutin et à l'unanimité du Conseil Municipal, ont été désignés :

COMMISSIONS	DELEGUES
Commission FINANCES	VERGNES William OUMOUZOUNE Saadia MAUREL Patricia DOUZIECH Guillaume TABOURIN-CABANES Stéphanie
Commission URBANISME, TRAVAUX EN REGIE, VOIRIE, CHEMINS RURAUX, CIMETIERE	VERGNES William DOUZIECH Guillaume REILLES Alain PAKULA Vincent GUIBBAUD Florian BARDOU Nathalie TROUCHE-VIGUIER Christine RICHARD Laurent
Commission ASSOCIATIONS, GESTION DES SALLES COMMUNALES	VERGNES William MAUREL Patricia PAKULA Vincent OUMOUZOUNE Saadia GERBET Fanny BALAHY Ito
Commission COMMUNICATION, SITE INTERNET, RESEAUX SOCIAUX	VERGNES William OUMOUZOUNE Saadia BALAHY Ito TABOURIN-CABANES Stéphanie TROUCHE-VIGUIER Christine REILLES Alain GERBET Fanny
Instance Consultative CONSEIL MUNICIPAL JEUNE	VERGNES William RICHARD Laurent BARDOU Nathalie DELPAS Christel

Fait et délibéré à LASGRAÏSSES, le 22 mars 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

de sa transmission en Préfecture le : 23/03/2026

de sa publication / de sa notification le : 23/03/2026

Le Secrétaire de Séance,

Alain REILLES

**Le Maire,
Alain ASSIÉ**

